

Une réflexion en réseau

Synthèse et analyse du questionnaire :

"Politique d'acquisition des collections et missions des bibliothèques musicales"

Introduction

A. Nature des collections des bibliothèques musicales interrogées

I. Les documents sonores

Création du fonds - Volume des collections - Rapport nombre de cd/ nombre d'inscrits - Fonds locaux de conservation - Fonds spécifiques

II. Les partitions

III. Les livres musicaux

IV. Les vidéos musicales et cd-roms musicaux

B. Gestion des acquisitions

I. Les sources d'acquisition

Périodiques musicaux - Radios et télévisions - Catalogues d'éditeurs - Internet

II. Les mobiles d'acquisition

Achats rétrospectifs - Achats courants - Goûts personnels - Suggestions

III. Les critères d'acquisition

C. Evaluation, développement et promotion des collections

IV. L'évaluation statistique des collections et des publics

Statistiques en interne - Evaluation de la nature des collections - Enquêtes sur les publics de la musique

V. Le développement et la promotion des collections

Projet d'extension - Promotion des fonds musicaux - Animations

Conclusion : Les missions d'une bibliothèque musicale

Introduction

Pourquoi ce questionnaire :

Renforcer la légitimité de la présence de la musique dans les médiathèques.

En référence un article de Lionel Mc Colvin paru en 1957 dans le périodique "Fontes Artis Musicae" intitulé "Music in public libraries - why and what ? Why should public libraries provide music ?"

There are the questions !

Il s'agit d'ébaucher une réflexion collective pour nous amener à un positionnement clarifié de

la mission des discothécaires, en rapport avec les bibliothécaires qui entreprennent également ce travail de réflexion.

L'écoute de la musique est la première pratique culturelle des français, elle est cependant stigmatisée de consumérisme.

Cette synthèse est le fruit d'une réflexion collective : 34 réponses à un questionnaire lancé sur la liste Discothécaires-fr. en automne 2001 avec une relance mai 2002
Comme rapporteur, j'ai tenté de souligner les traits récurrents, et de révéler les particularismes (BM // BDP)

J'ai essayé de donner des commentaires mesurés sans extrapoler, je compte sur vos interventions pour les enrichir et les compléter.

D. Nature des collections des bibliothèques musicales

VI. Les documents sonores

1) Création du fonds :

1 dans les années 40 (BDP de la Marne)
1 dans les années 50 (BDP de l'Aube)
1 dans les années 60 (BM de Troyes)
3 dans les années 70 (Bar-le-Duc, Strasbourg, BPI)
11 dans les années 80
10 dans les années 90
7 dans les années 2000

Risque éventuel de confusion dans la réponse : entre la création du fonds sonore et la création de l'établissement (pour les BDP notamment)

Sans surprise : l'essor des discothèques : 26 discothèques ont été créées après 1984 (soit 3 sur 4).

Correspond au lancement du disque compact en 1983.

2) Volume des collections de documents sonores :

sur 32 réponses renseignées
7 établissements possèdent une collection de moins de 5000 documents sonores
10 possèdent entre 5000 et 10000 documents sonores
8 possèdent entre 10000 et 20000 documents sonores
7 possèdent plus de 20000 documents sonores (BDP de Maine-et-Loire, et du Haut-Rhin, et les BM de Troyes, Fontenay-sous-bois, Tourcoing, Bordeaux (entre 20000 et 30000) et enfin Strasbourg (62000 documents sonores)

Sur les 7 BDP du questionnaire (4 ont un fonds supérieur à 13000 documents sonores)

3) Le rapport nombre de documents sonores / nombre d'inscrits :

(Mise à part la BDP du Haut-Rhin qui annonce 14300 inscrits), les 6 autres BDP précisent qu'elles n'ont pas d'inscrits directs.

Les BDP du Territoire de Belfort et de l'Aube annoncent 13 dépôts (de 3 à 500 documents sonores),

La BDP du Maine-et-Loire annoncent 105 bibliothèques en réseaux.

Question : Comment chiffrer en volume les besoins des dépôts ?

Nombre de documents sonores par usager inscrit :

(Chiffre obtenu en divisant le nombre de disques par le nombre d'inscrits)

Calcul réalisé à partir de 27 réponses : l'indice moyen est de 2,5 cd par inscrit.

Il y a une échelle importante : entre 0,6 et 10 documents sonores par inscrit

6 établissements ont moins de disques que d'inscrits (indice inférieur à 1)

9 établissements ont un indice compris entre 1 à 2 (c'est-à-dire de 1 à 2 disques par inscrit)

3 établissements ont un indice compris entre 2 à 4 (c'est-à-dire de 3 à 4 disques par inscrit)

4 établissements ont un indice supérieur ou égal à 4 (c'est-à-dire plus de 4 disques par inscrit)
: il s'agit de Arras, Gerarmer, Tourcoing, Bar-le-Duc.

Soit 4 établissements possédant moins de 3500 inscrits.

Que dit la norme : 1 cd pour 5 livres ?

Rappel statistique :

Mini-chiffres clés édition 2001 donnés sur le site du Ministère de la Culture

http://www.culture.fr/dep/mini_chiff_01/fr/frm-archi.htm

Bibliothèques municipales

- 2 886 établissements dont 1 503 ont une discothèque et 876 une vidéothèque.
- Fonds : 101 millions d'imprimés, 6 millions de disques et 1 million de vidéogrammes.
- Lecteurs : 6,6 millions dont 38,6 % d'enfants.
- Prêts : 156,3 millions d'imprimés et 25,9 millions de disques.
- Emploi : 23 800 emplois rémunérés dont 12 400 spécifiques

6 millions de lecteurs / 6 millions de disques **indice 1**.

Bibliothèques départementales de prêt

- 97 BDP desservent 16 400 communes de moins de 10 000 habitants, desserte tous publics assurée à 88 % par des dépôts de documents dans des lieux fixes.
- Collections : 22 millions d'imprimés, 1,7 million de disques, 312 000 vidéos.

Question : Peut-on évaluer le nombre d'emprunteurs des BDP ?

4) Fonds locaux de conservation

Question ambiguë : un fonds local n'est pas nécessairement un fonds de conservation (et réciproquement)

15 établissements répondent ne pas en posséder

12 établissements possèdent un fonds local ou régional de documents sonores

Cette question fait écho aux échanges et aux débats qui ont circulé sur la liste discothécaires-fr dont une synthèse est disponible sur le site Discothécaires.ouvaton.

Préoccupation actuelle assez largement partagée.

Nécessité d'acquisition en 2 exemplaires : communication et conservation.

5) Fonds spécifiques

Par fonds spécifiques, il faut entendre une collection thématique hors-contexte strictement

local ou régional que l'on s'emploie à développer de manière importante.
Equivalent des Cadist, ou des Pôles d'excellence
19 établissements répondent ne pas posséder de fonds spécifiques
Parmi les réponses positives des thématiques émergent :

Eveil musical, musiques pour enfants

- "Enfants, initiation, éveil musical" (BDP Territoire de Belfort)
- Jeunesse : "pas de demandes transmises par les adultes mais au regard des statistiques je me dois de ne pas les négliger : j'achète donc presque tout en plusieurs exemplaires, parfois 6 ou 7 (pour Enfance et Musique par exemple, ou les autoproduits pas faciles à racheter ultérieurement)" (BDP Maine-et-Loire)
- "Animations bébés lecteurs" (Issoudun)

Musique du XXe siècle et musique savante

- "peut-être un rayon Musiques du XXe siècle avec à la fois Stravinski, Prokofiev, et Cage sans voir la rupture" (Guebwiller)
- "Musiques improvisées (collaboration avec le centre culturel car festival annuel)" (Vandoeuvre)
- "musique contemporaine, jazz" (Strasbourg)
- "je m'attache à acheter bcp de musique contemporaine (un pari sur l'avenir)" (Tourcoing)

Musiques actuelles urbaines, musiques des cités

- musique turque, hip-hop (correspond à demande locale) (Canteleu)
- Techno, rap, musique orientale,... nous essayons d'être complémentaire sur un réseau de 10 bibliothèques. (Strasbourg)
- Musiques électroniques, Reggae, Musiques du monde arabe et d'Afrique ; pas vraiment un fonds spécialisé mais un suivi particulier (Pont-de-Claix)

Autres

- Numérisation des débats organisés par la Bpi. (BPI) fonds sonore toujours
- Chanson française...(plus une option qu'un fonds spécifique) (Saint-Jean-de la Ruelle)
- Quatuors à cordes (Bordeaux)

Ce type de fonds spécifique ne doit évidemment pas être le caprice ou la marotte d'un discothécaire. Son existence doit rencontrer une large adhésion (direction, élus, partenaires institutionnels) et s'inscrire dans la logique de l'institution ou de la collectivité.

VII. Les partitions

Sur les 34 établissements qui ont répondu :
15 ne possèdent pas de partitions (projet pour 2 d'entre elles)

19 ont un fonds de partitions.
Parmi ceux-ci 15 possèdent plus de 100 titres,
9 plus de 500 titres,
5 établissements en possèdent plus de 1000 (Chambéry 1000, Strasbourg 2000, La BPI 1800, Bordeaux et Fontenay-sous-bois 3000)

Sur les 7 BDP ayant répondues au questionnaire, 2 possèdent un fonds embryonnaire (Haut-Rhin 100, Territoire de Belfort 50)

Rapport quantitatif partitions / cd

En moyenne, un rapport de 3 partitions pour 100 disques possédés

Pour 9 établissements ce rapport est supérieur à 5 pour 100

Pour 4 établissements ce chiffre est supérieur à 10 pour 100 (Bordeaux, Issoudun, Fontenay-sous-bois 10%, la BPI 15%)

Interrogation sur les prêts de partitions : Comment évaluer la demande ?

Conclusion de la médiathèque de Chambéry

"Malgré un nombre peu important de réponses à ce jour, un premier "jet" de mes conclusions. Les outils dont disposent les discothécaires pour orienter leurs choix sur telle ou telle partition, sont très rares.

Il n'y a pas de réels problèmes tenant à la distribution (grossiste ou détail) des musiques imprimées, puisque les discothécaires semblent trouver les partitions qu'ils souhaitent acquérir. C'est réellement les instruments de travail permettant d'orienter clairement une politique d'acquisitions de ces documents particuliers, qui font défaut.

Ainsi beaucoup de bibliothécaires-discothécaires n'ont comme seule source d'informations concernant les partitions, la revue professionnelle "écouter-voir", et de façon aléatoire et minime en général, quelques sites Internet trouvés au grès des recherches, et les catalogues éditeurs (ou distributeur) - qui n'ont pas vocation à donner des critiques qualitatives, et encore moins des critères de choix, mais à communiquer les œuvres en vente -.

La place du libraire musical (distributeur ; diffuseur et/ou revendeur) prend donc une importance majeure, ce qui comporte certains avantages, lorsqu'il offre des conseils objectifs sur la qualité du document et variés au niveau des styles (...), mais aussi son lot d'inconvénients et de limites. Le libraire musical ne doit pas se substituer par ses conseils, aux recherches du bibliothécaire, et à son travail de suggestions d'acquisitions.

L'absence de sources permettant aux bibliothécaires du fonds musical, de former et fonder, suivant des critères objectifs, précis et arrêtés clairement, leurs choix (existe-t-il des critères de choix, comme une grille de qualité, concernant les musiques imprimées, mis à la disposition des professionnels ? Cette question reste posé pour moi).

Les critères de choix en matière de partitions imprimées sont notamment liés aux œuvres de référence, de musique contemporaine, des "éditions monumentales", comme nous l'indique le "*guide d'acquisition de la musique imprimée à l'usage des bibliothèques musicales*", sous la direction de Michèle Lancelin, avec la collaboration de Anne Catrice et Anna Guerrieri, AIBM groupe français 1993 (seule version dont je dispose, et qui certes n'est pas toute récente !!!).
M. Peirano

Un fonds de partitions c'est possible !

Commentaire personnel : Les raisons évoquées sont un budget insuffisant. Mais les partitions ne sont pas aussi chères que l'on prétend.

Autre réponse fréquente : manque de formation et de compétence pour développer un fonds de musique imprimée. Les bibliothécaires ont-ils toujours la compétence pour maintenir à jour un fonds documentaire scientifique ?

Des solutions existent : la sélection d'Ecouter Voir. Les sélections de Noël Lopez, L'assistance et les conseils des enseignants de l'école de musique ou d'un libraire musical.

VIII. Les livres musicaux

11 réponses non renseignées (« beaucoup », « quelques uns », « aucune idée », « je ne sais pas », « livres sur la musique en section adultes »)

Pour les 23 réponses renseignées les collections s'étalent entre 35 et 7500 titres
Soit une moyenne de 1453 ouvrages par établissement.

22 établissements possèdent plus de 100 ouvrages,

17 en possèdent plus de 500

11 en possèdent plus de 1000

5 en possèdent plus de 3000 (Troyes, Strasbourg, Tourcoing : 3000, Bordeaux : 4200, la BPI

: 7500)

Les BDP annoncent des collections conséquentes (4 sur 7 possèdent plus de 950 ouvrages : la Marne, la Meuse, l'Aube et le Haut-Rhin 1321)

Rapport quantitatif livres / cd

En moyenne, un rapport de 10 à 100 (10 livres pour 100 disques possédés)

Pour 19 établissements ce rapport est supérieur à 5 pour 100

Pour 8 établissements ce chiffre est supérieur à 10 pour 100 (atteignant avec Troyes et Bordeaux autour de 15%)

Seule, la BPI sort du lot avec un rapport de 65% (significatif de son profil de BU comme le souligne une enquête réalisée sur le public de la bibliothèque du Centre Pompidou !)

Interrogation sur la présence de livres sur la musique : Comment évaluer la demande ?

Elle est assez faible si l'on se réfère aux statistiques de prêt (en librairie, également, le nombre de références est limité)

Nécessité de disposer d'ouvrages de référence en consultation sur place.

Remarque personnelle : Les Livres + CD sont des ouvrages hybrides particulièrement intéressants : voir : la collection "Passerelles" chez Harmonia Mundi, et la Collection "Musiques du Monde" chez Actes Sud / Cité de la musique

IX. Vidéos musicales et cd-roms musicaux

23 établissements déclarent posséder ces 2 types de supports.

1) Vidéos

13 bibliothèques détaillent le nombre de vidéos musicales (en moyenne 147 par établissement)

10 en possèdent plus de 50 dont

6 plus de 100 dont

3 plus de 300 (Bordeaux : 330, Chambéry : 425, la BPI : 430)

La BPI a une collection de 150 films documentaires ; 280 vidéodisques (concerts, opéras)
Bordeaux a une collection de 300 VHS et 30 DVD

Typologie : Captations de concerts, opéras, documentaires

N'entrait pas dans cette catégorie pour le comptage : les comédies musicales américaines (Chantons sous la pluie), ni les fictions consacrées à la musique (Amadeus)

Interrogation sur la présence des vidéos musicales : Comment évaluer la demande ?

Une forte demande de captation de concerts et variétés (Johnny, Mylène Farmer). Demande de fans.

Intérêt « culturel » et qualité de ces programmes vidéos ?

Nouvelles possibilité du DVD pour la restitution du son.

2) CD-Roms

Les chiffres ici sont à prendre avec prudence (certains collègues ont peut-être donné le nombre total de cd-roms possédés par leur bibliothèque)

12 Bib détaillent le nombre de cd-roms musicaux (en moyenne 28 par établissement)

BDP de l'Aube : 50, BM de Palaiseau 65, Fontenay-sous-Bois : 100

Les cd-roms musicaux peuvent être de nature diverse : Typologie :

- Histoire de la musique,
- Encyclopédie,
- Eveil musical ludo-éducatif,
- Logiciels d'apprentissage (piano, guitare),
- Logiciels de MAO (musique assistée par ordinateur)

L'offre est encore restreinte, la qualité des produits très variable. Formidables capacités offertes par le multimédia : pour l'éveil musical et l'auto-apprentissage à son rythme et par séquence.

- Le programme de découverte électro-acoustique
- La passion selon Saint-Matthieu chez Harmonia Mundi
- Promenade en musique : découverte de la musique de chambre.

Il serait intéressant de faire l'inventaire des meilleurs cd-roms (en projet par l'équipe de la médiathèque de Dole)

E. Gestion des acquisitions

X. Sources d'acquisition

1) Périodiques musicaux

30 réponses précises.

Soit une moyenne de 12 titres de périodiques musicaux par établissement.

17 établissements sont abonnés à plus de 10 titres

3 établissements sont abonnés à plus de 20 titres (Strasbourg, 24, Bordeaux, 30, la BPI 55)

Les BDP dans la moyenne sont abonnés à une dizaine de titres (15 pour la BDP du Jura)

Analyse des titres

50 titres de périodiques ont été cités

Monde de la Musique **25**

Chorus **24**

Diapason **23**

Jazzman ; Rock & Folk **22**

Ecouter Voir **20**

Inrockuptibles; Trad Magazine **15**

Télérama **13**

Affiche ; Jazz Magazine **10**

Vibrations **8**

Trax **7**

Jazz Hot ; Rock sound ; Soul Bag **6**

Coda ; Répertoire **5**

Classica ; Groove ; Guitare Magazine ; Hard Rock Magazine **4**

Magic ; Musique Info **3**

Abus Dangereux ; Dreams ; Juke Box ; Libération ; Opéra International ; Sur le même longueur d'ondes **2**

Avant-scène Opéra ; Caecilia ; Claviers Magazine ; DJ Mix ; Education Musicale ; Hard Force ; Hifi Vidéo ; Improjazz ; Natty Dread ; Nouvelle Vague ; Octopus ; Ostinato ; Pianiste ; Platine ; Presto (fanzine) ; Rage ; Rigore ? ; Rock Magazine ? ; Sélection de l'Heure Joyeuse **1**

Cités plus de 20 fois : Le Monde de la Musique, Chorus, Diapason, Jazzman, Rock & Folk, Ecouter Voir

1ère constatation : les titres tenant les 1ères positions défendent une musique « sérieuse » et exigeante.

2 périodiques de musique classique, un périodique consacré à la chanson à textes, un périodique consacré au jazz, la revue professionnelle. Presque une surprise : la présence en tête de Rock & Folk.

Cette liste donne des indications précieuses sur la politique d'acquisition informelle des disothécaires. Ce choix indique clairement la volonté de s'abstraire, de se détacher de la pression médiatique. Magazine type Musiques Info (avec hit-parade)

2ème constatation : les revues les plus citées sont dédiées à l'actualité du disque et du spectacle musical. Tous les genres sont représentés : classique, chanson, jazz, rock, musiques du monde, rap, hard, musiques électroniques, ...

Elles sont utilisées comme outils professionnels d'acquisitions et comme revues à destination du public.

3ème constatation : peu de revues dédiées à la pratique musicale : guitare et claviers magazine, Les cahiers de la guitare, Pianiste, ... Et approche plutôt grand public, plutôt musique non-classique.

2) Les Radios et les téléés

Radios

- La radio la plus citée : France Inter (9 fois) (Bernard Lenoir, Carrefour de la musique ; Le pont les artistes, Philippe Meyer « La prochaine fois je vous le chanterai », Le jazz est un roman
- Ensuite France Musiques (4 fois)
- Et enfin Couleur 3 (suisse), et Raio 21 (belge)

Téléés

- La chaîne la plus citée : Arte (5 fois) pour musica et trak
- M6 (3 fois)
- France Cinq (2 fois) pour Ubik

Phénomène de saturation, les médias audiovisuels ne font pas l'unanimité

Commentaire de notre collègue de Cavaillon : « ??? Quand ça, le soir après le travail ? pendant la journée ?? Sans être trop cynique, après 17 ans de travail en discothèque et dans 3 équipements différents j'ai appris à faire la différence entre ma passion : le monde de la musique et le travail.

Le travail permettant de moins en moins de le faire correctement (pression du prêt en augmentation permanente, personnel réduit...) il n'est pas question de faire « à la maison » ce qu'on n'a pas le temps de faire « au travail » et même si cela n'est pas « étanche » il semble important de faire la distinction dans ce genre de métier culturel qui tend malheureusement de plus en plus vers la notion de « technicien culturel ». Si j'écoute des émissions de radio ou télé, ce sera avant tout pour ma culture personnelle. »

Commentaire sur les médias audiovisuels : nos ennemis ?
Les radios et télévisions commerciales modèlent le goût du plus grand nombre.

Remarque personnelle : Les médiathèques musicales ne devaient-elles pas prendre

d'avantage conscience de leur rôle de contre pouvoir à la diffusion marchande ?

3) Les catalogues d'éditeurs

Sont cités beaucoup de catalogues de distributeurs indépendants : Night & Day, Harmonia Mundi, Abeille,

Ainsi que des catalogues spécialisés :

Patrimoine sonore : Frémeaux

Musique celtique Keltia

Musiques pour enfants : Studio SM et Enfance et Musique

Musique classique exigeante : Abeille

Textes : Mots et merveilles, Frémeaux

Harmonia Mundi 8

Frémeaux et associés 6

Night & Day 5

Keltia 4

Enfance et Musique 3

Orchestra 2

Abeille 2

Gam 2

Mots & Merveilles 2

4) Usage d'Internet

De manière écrasante Internet est utilisée pour identifier et vérifier la disponibilité des disques.

Beaucoup moins pour choisir, ou même trouver de l'information musicale.

Fnac 11

CD-Mail 8

Alapage 6

non 5

Divers labels 3

Inrockuptibles 2

Allmusic 2

Les libraires en ligne Fnac, Alapage, Amazon

Les sites des fournisseurs de discothèque : CD-Mail, GAM, CVS

Les labels, et distributeurs : Abeille, Harmonia Mundi, ECM

Dans une moindre mesure : les sites de magazines : Inrockuptibles, Chorus, Chronikart

Et une encyclopédie musicale en ligne : Allmusic

Rappel : le site Discothécaires propose des liens musicaux

http://www.discothecaires.ouvaton.org/rubrique.php3?id_rubrique=4

XI. Mobiles d'acquisition

1) Les achats rétrospectifs :

Il s'agit d'achats réalisés non en fonction de l'actualité mais pour proposer des ouvrages importants et nécessaires dans un genre particulier (exemple : les "plus fameux" opéras italiens du XIXe siècle)

Une réponse quasi-unanime :

21 oui, 1 ponctuellement, 1 non

remarques :

- oui, thématique annuelle en fonction des manques (Haut-Rhin)
- Ponctuellement (Bar-le-Duc)
- oui, toujours dans la mesure du possible (Gebwiller)
- oui, le plus souvent possible. Très à l'affût des discographies de base pour chaque genre ou sous-genre (Dole)
- oui : d'une manière épisodique (fonds particulier) ou courante dans la mesure où les rééditions sont permanentes dans tous les domaines (jazz, rock, classique...) (Cavaillon)
- oui, jusqu'à présent les achats rétrospectifs étaient principalement des "rachats" de documents abîmés ou perdus, ou des acquisitions liées à une animation thématique, plus rarement des demandes d'utilisateurs. Il y a quelques années, j'avais trouvé le temps de faire le point sur les fonds chanson et rock (A cette époque la fréquentation de la discothèque était moindre et le travail sur les animations moins prenant). J'envisage cette année de faire un travail de désherbage en m'aidant des listes des documents ayant un cumul supérieur à 100 prêts et à commander "dans la foulée" les C.D. pilonnés. J'espère au moins aller jusqu'au bout pour un genre musical... (Arras)
- non, plus maintenant; j'ai eu heureusement un bon budget pendant 5 ans; achat de quelques rééditions marquantes (BDP de Maine-et-Loire)

Commentaire personnel : Constituer un fonds de base semble constitué l'un des piliers porteurs d'une politique d'acquisition

Comment développer un fonds de base

Rappel du principe énoncé dans "Musiques en bibliothèque", il faut d'abord "Carmen" et après "Les pêcheurs de perles"

1 - L'indice de notoriété du compositeur : Les maîtres avant les petits maîtres
D'abord Debussy après Vincent D'Indy
D'abord Mozart après Gluck

2 - L'indice de notoriété d'une œuvre :
D'abord la mer ou Pélleas de Debussy que le martyre de Saint Sébastien
Don Giovanni ou La flûte enchantée que Idoménée ou l'enlèvement au Sérail.

3 - Le critère de notoriété vaut dans une moindre mesure pour l'interprétation.
Mais dans ce domaine faut-il privilégier la renommée d'une interprétation historique qui fait référence ou une version plus récente ?

Maintenir cette exigence dans la constitution d'un fonds de base sur des critères d'importance, de qualité, de représentativité c'est lutter, c'est résister à la pression de l'actualité discographique, des enthousiasmes conjoncturels et passagers (type Inrocks,)

2) Achats courants

Suivi de l'actualité du disque
Unanimité de oui

Remarques :

- oui, avec achat quasi-systématique des meilleures ventes (sauf compilations, et albums live) (Dole)
- oui (nous avons un accord avec le discaire local pour un office nouveautés 2x/mois) (Tourcoing)
- oui, évidemment, mais très sélectif et sans précipitations. Méfions-nous des emballages de la presse style Inrockuptibles (Cavaillon)

- oui bien sûr. Mais cela devient de plus en plus difficile de faire un travail réellement suivi (Arras)

Commentaire personnel : On observe une défiance par rapport au marché du disque, ainsi qu'à l'engouement passager de la critique. Inversement, on note une obligation morale d'offrir des nouveautés au public.

Comment suivre l'actualité sans la subir ?

3) Goûts personnels

5 non

19 oui

6 oui et non

Remarques :

- oui, mais pas trop
- oui, car la « culture personnelle » s'enrichit avec l'expérience et oriente la curiosité vers d'autres territoires que l'on a envie de faire partager aux publics.
- je limite mais je pense que c'est inévitable quand la sélection est sévère

Commentaire personnel : doit-on influencer sur le développement des collections en fonction de ses centres d'intérêt et de ses jugements de valeur ?

Comment affirmer son expertise, revendiquer et exploiter ses connaissances, sans devenir un collectionneur sectaire, doctrinaire et partisan ?

Jusqu'où le bibliothécaire peut-il être prescripteur ?

Cela suppose une solide culture musicale et une grande ouverture d'esprit.

Une solution : travailler en équipe pour être en adéquation et en affinité avec le genre que l'on couvre.

Rappel du dossier de l'ABF La politique d'acquisition en 12 points :

<http://www.abf.asso.fr/dossiers/acquisitions/politique.html>

"Il est toujours souhaitable que les acquisitions soient le fruit d'un travail collectif"

Un coordinateur des acquisitions (un responsable) est nécessaire également pour veiller à l'équilibre du développement des collections.

4) Les suggestions

Aucun non !

1 seul pas encore (BDP du Jura)

On remarque 2 tendances assez proches :

Les libéraux : oui, souvent

- oui, **quasi-systématique à la demande** sauf compilation (Haut-Rhin)
- oui, on **achète pratiquement toujours les demandes** des usagers (sauf compilations, karaoké, dance) (Dole)
- oui, **de plus en plus** (Guebwiller)
- oui, nous avons un cahier de suggestions d'achats qui est de plus en plus utilisé par les adhérents. **J'achète ces disques la plupart du temps** (il y a souvent des demandes très grand public avec plusieurs amateurs mais aussi des demandes très spécialisées dans les différents styles de musiques modernes ou BO de film) Les disques de classique et le jazz sont très rarement représentés. Ce cahier me pose un problème car les demandes sont exponentielles, que le suivi (priorité dans le traitement de ces documents avec réservation) prend pas mal de temps et que je traite certains de ces documents avec beaucoup trop de

retard. Mais, la plupart des usagers se montrent contents de ce service et cela me permet quelques fois de compenser mon manque de connaissances dans certains domaines (Arras).

- oui, **bien sûr pour la variété hypermédiatisée** (BDP de Maine-et-Loire)

L'autre tendance,

Les politiques : "oui, mais"

- oui, **à moins qu'elles n'aillent à contre-courant de notre politique** (Dijon)
- oui, dans la mesure où elles (les suggestions des lecteurs) **cadrent avec notre politique d'acquisition** (BPI)
- oui, mais **on tente de limiter** ("nous ne sommes pas un disquaire gratuit") (Tourcoing)
- oui, un cahier de suggestion existe, dans **lequel nous opérons un choix selon l'intérêt, le fonds, l'urgence...**etc., avec réponses aux suggestions.

Commentaire personnel : le cahier de suggestion ou son équivalent informatique est important pour motiver et justifier les refus.

Le discothécaire vu comme : un agitateur, un animateur et un modérateur

Concernant les partenaires institutionnels

- Pour ce qui est des partenaires extérieurs, notamment les salles de spectacles de la région avec qui nous essayons dans la mesure du possible de mettre en écoute une partie de la programmation : **nous achetons certains disques par rapport aux artistes programmés.** (Cavaillon)
- oui en **partenariat avec l'Ecole de musique** (Lisieux)

XII. Les critères d'acquisition

Ils doivent se fonder sur :

- La légitimité des documents (qualité)
- L'adéquation à la collection, à l'établissement et au public
-

A la question, avez-vous préalablement défini des critères de sélection ?

6 réponses négatives

8 réponses en demi-mesure : "oui, plus ou moins mais ce n'est pas formalisé par écrit" (BDP de la Meuse)

13 réponses positives

Regroupement des principales remarques :

Ces critères existent mais ne sont pas posés par écrit.

- Non formalisé, et très empirique (BDP du Haut-Rhin)
- oui, plus ou moins mais ce n'est pas formalisé par écrit (BDP de la Meuse)
- Pas de critères formalisés dans un protocole, mais un consensus entre des discothécaires (et si possible avec les usagers) sur le rôle d'une discothèque de prêt (Dijon)

3 objectifs se dégagent :

- **veiller à l'équilibre des collections,**
- **les ajuster à la demande du public**
- **en maintenant une exigence de qualité**

L'avis de la BPI

- Les critères correspondent à notre politique d'acquisition : référence, actualité, s'efforcer de couvrir tous les domaines. On n'achète pas nécessairement tous les titres d'un interprète, quels que soient les regrets de certains de nos usagers. On s'efforce d'avoir un fonds de classique consistant (actuellement 34% du fonds). (BPI)

A l'inverse :

L'avis de la BDP de Maine-et-Loire

- "Au début bien sûr, j'ai veillé à l'équilibre entre tous les genres. Mais le jazz et le classique étaient trop représentés par rapport à la demande et au prêt effectif. Depuis environ 8 ans, j'inverse la proportion puisque je n'ai plus que 16% de classique et moins de 10% de jazz - blues). Mes critères de sélection sont "sévères". A savoir : excellentes critiques + appréciation de la demande potentielle (ce qui est plus difficile !)". "En fait en tentant de vous répondre, je me rends compte que mes choix se font souvent "au pif", ce qui n'est guère avouable! L'idéal serait de lister les acquisitions des 6 derniers mois par exemple avec tout ce que j'ai éliminé à regrets.". Je serais plus à l'aise pour justifier mes choix en classique ou en jazz : composition du fonds, interprétations très marquantes ou oeuvres marginales mais néanmoins "faciles" ou encore compositeurs méconnus mais là aussi contemporains de grands (ex : Krauss ou Ditters von Ditterdorff par rapport à Mozart). Quant aux musiques actuelles, je fais confiance aux revues, les demandes concernent un genre plus que des noms précis (la techno et pas Laurent Garnier par ex.). J'ai du mal à cerner les demandes autres que pour les musiques hypermédiatisées, pour toujours les mêmes raisons : peu de contacts direct avec le public."

Soucis de respecter l'équilibre du fonds dans la représentation de chaque genre

- Oui % selon chaque genre, chaque grande classe musicale (BDP de l'Aube)
- Le principal : achat proportionnel aux sorties de documents dans chaque domaine (Gerardmer)

Les critères positifs de qualité fondés sur l'avis des critiques de la presse et sur des ouvrages de référence

- bonne critique de la presse, bon rapport qualité-prix, artistes à suivre, découvrir de nouvelles musiques (Bar-le-Duc)
- Oui, quelques critères de qualité (originalité, popularité, nécessité), mais on en est encore au début de la réflexion, il doit se dégager un consensus au sein de l'équipe et le faire partager au public (Dole)
- oui, utilisation d'ouvrages et de revues professionnels pour la constitution du fonds de base + bien suivre l'actualité (BDP du Jura)
- Eclectisme, pluralité, équilibre entre les genres, achat systématique pour la production strictement locale (quand les infos nous parviennent) (Arras)

Les critères négatifs

- Négatifs : pas de produits purement commerciaux (= fabriqués), alternative à la grande distribution. (Pont-de-Claix)
- Oui, déjà en éliminant les sorties commerciales (Saint-Paul-les-Châteaux)

Répondre à la demande du public

- Dans une certaine mesure oui (par ex. si les stats m'indiquent un taux de rotation énorme pour la musique de film, je prévois de compléter mon fonds). Sinon les achats se font naturellement suivant l'actualité et les demandes des "clients" Tous les ans par contre je mets l'accent sur des certains secteurs à développer (ex : l'arrivée en force du R'n'B m'a fait racheter de la soul...). (Soultz)

- Répondre à la demande et offrir une sélection diversifiée répondant aux critères de qualité des revues que nous utilisons pour le choix de nos achats (St Jean la Ruelle)

Nécessité d'acquérir une culture musicale

- participation à des concerts + beaucoup de stages (BDP du Jura)

Difficulté lorsque ces critères sont définis de les respecter à la lettre

- Oui, mais difficultés à les suivre strictement (Canteleu)
- le but est de rationaliser le plus possible les achats même si cela est parfaitement impossible ! (Bordeaux)

Désir d'intégrer ces critères à la politique d'acquisition générale de la Médiathèque

- Non, fonds de départ déjà existant lors de la création de la médiathèque... depuis acquisitions du secteur musique, liée aux acquisitions du pôle arts, lui-même lié à la politique d'acquisitions générales de la médiathèque (charte des bibliothèques) (Chambéry)

Commentaire personnel sur le problème des quotats par genre:

Comment définir un pourcentage pour chaque genre : rock, classique, jazz, chanson, ...
Comment les fixer ?

Sur quelle norme déterminer le pourcentage du classique par rapport au rock ? Il y a une diversité d'approche entre la BDP de Maine-et-Loire et la BPI

Pour prendre l'exemple à la médiathèque de Dole : Le rock et le classique représentent chacun 20% de la collection. Or le rock représente 38% des prêts et le classique 9%.

Doit-on être en phase avec le marché ?, petit rappel :

Quelles conclusions : valoriser le fonds de musique classique pour attirer le public potentiel

Ou réduire sa portion à 15 % ou à 10% et rejoindre ainsi les tendances du marché :

Les ventes de disques en France :

Variétés françaises 60%

Variétés internationales 30%

Classique 7%

Jazz 3%

On est ici directement dans l'ajustement entre l'offre et la demande.

> Soit rejoindre la tendance du marché : musique populaire de variété d'expression française ou anglo-saxonne qui est diffusée sur les ondes. Airs à la mode.

> Soit rester sur les principes prescripteurs d'une institution fidèle à la mission de donner accès à la culture musicale. Culte des classiques, des grands musiciens, des grandes œuvres, du répertoire. La collection est ici constituée comme un musée sonore présentant des œuvres remarquables.

Peut-on réaliser ce grand écart entre le devoir de servir le public et donc de prendre ces goûts et ces attentes en considération et d'autre part d'assurer son rôle de médiateur culturel : poser des repères, proposer des références, former le goût par l'écoute des classiques (évidemment dans chacun des différents genres : Oum Kalsoum, Brassens, Parker, Hendrix, Bach, Boulez, ...).

Car il y a aussi un écueil dans le parti pris de la prescription volontariste : sur-valoriser le patrimoine c'est dévaloriser la création actuelle ou contemporaine.
La culture peut être alors perçue comme arrogante, ou hautaine au mieux, au pire comme passéiste et démodée.

F. Evaluation, développement et promotion des collections

I. Evaluation statistique des collections et des publics

1) Les statistiques en interne

Avez-vous des moyens statistiques pour évaluer vos collections ?

6 non,

8 réponses peu satisfaites (oui mais pas peu fine, ou peu fiable) : parmi les méthodes manuelles : comptage des retours par genre, le cahier de suggestion, les réservations, mes impressions du public

20 réponses positives qui révèlent toutefois des méthodes et des évaluations très hétérogènes : Les chiffres donnés le sont sous toute réserve car ils sont souvent le fruit d'une interprétation hasardeuse...!

On peut distinguer différents comptages statistiques

- Sur l'état des collections : évaluations bibliométriques fines par genre, par indice : combien de disques cubains (actuel 053) (15 réponses dans ce sens)

- Sur l'état des prêts par grand genre : combien de disques de musique contemporaine sont sortis l'an dernier. Le hit-parade des titres les plus emprutés. Car comme le dit Dominique Pinsmail : que "NTM sorte davantage que Guillaume de Machaut" n'est pas réellement une surprise. (13 réponses dans ce sens)

Une analyse fine par indice serait vraiment pertinente et beaucoup plus utile. Il faudrait pouvoir comparer les indices à l'intérieur des genres. Rap/techno, musique mandingue/musique éthiopienne, musique de chambre / musique orchestrale, ...

- Sur la composition des publics. 2 questions : Une question qui rend perplexe : quel est le public des discothèques. Est-il vraiment comment on a coutume de le décrire : plus jeune et plutôt masculin. L'article récent paru dans le BBF ne donnait pas de réponse satisfaisante à sujet. "Les publics des bibliothèques musicales" / Susanne Peters, Odile Riondet, Antonina Gutta... [et al.] in BBF 2001 – Paris, t. 46, n° 2, p. 21-29

- L'autre question rend fou : qui emprunte quoi ? Peut-on croiser les CSP, l'âge et le sexe avec les genres musicaux. (2 réponses : Tourcoing csp, âge et résidence semble limité techniquement. - A Strasbourg sur le public adolescent en 1997)

2) Evaluation de la nature des collections

Communication d'Arsène Ott (Strasbourg)

Grille d'analyse des collections de CD sur le réseau

Introduction :

Cette grille a pour objectif de vous donner des éléments d'appréciation de vos fonds musicaux.

Le fait de classer tel ou tel genre musical (chanson, rock, classique...) dans une catégorie particulière (collection de sensibilisation, d'actualité, historique ou spécialisée) aura des conséquences logiques au niveau de votre plan de développement des collections. Il s'agira d'articuler votre budget autour des objectifs documentaires que vous vous serez fixés.

a) Collections de sensibilisation

La collection de sensibilisation est peu importante en nombre de documents (de 50 à 200 CD selon le genre musical concerné), mais elle a pour objectif de représenter au minimum un domaine musical très vaste par ailleurs (musique classique par exemple). Il s'agit d'offrir une clef d'accès à un genre musical

b) Collections d'actualité

La collection d'actualité privilégie les productions les plus récentes dans un genre musical donné.

c) Collection historique ou de référence

La collection historique additionne les intérêts d'un fonds d'actualité à la nécessité de représenter de manière significative un genre musical dans l'ensemble de ses productions : passées et présentes.

d) Collection spécialisée ou niche documentaire

La collection spécialisée a pour objectif de développer un style particulier, à l'intérieur d'un domaine musical par ailleurs très vaste.

. On peut parler de collection spécialisée pour une sélection de 50 à 100 CD de jazz manouche ou bien plus selon les cas.

Le choix de la spécialisation doit être pertinent par rapport à la proximité d'un public, d'une structure culturelle, ou d'un objectif particulier que la discothèque s'est fixée.

e) Collection spécialisée / singularisée sur réseau BMS

Les objectifs de la spécialisation de réseau sont identiques à la spécialisation « tout court », à cette différence près qu'il s'agit d'une question d'échelle dans les moyens mis en œuvre et que dans certains cas il peut s'agir d'une exclusivité / singularité sur le réseau

Les moyens mis en œuvre étant plus importants il s'agit d'offrir au public du réseau l'ensemble de la production de qualité existante dans le genre retenu.

Le fait de savoir que telle ou telle discothèque a pour mission de faire des acquisitions approfondies dans un genre donné (par exemple la musique contemporaine BMS Centre ville), dispense les autres discothèques d'aller aussi loin. En sachant que dans ce cas il faudra renvoyer les usagers vers la bibliothèque concernée.

3) Exploiter les enquêtes sur les publics de la musique

Solution : Collecter, analyser et synthétiser les enquêtes sur les pratiques musicales des français.

Les Publics de la musique : Perspectives en faveur de la musique : Conférence de presse de Catherine Tasca : 29 janvier 2001

<http://www.culture.fr/culture/actualites/conferen/tasca-2001/perspectives-dossier3.htm>

LES FRANÇAIS ET LA MUSIQUE

1. La fréquentation de concerts et d'opéras

- **des taux de fréquentation très variables selon les types de musique** : Selon les catégories de spectacles musicaux, la musique touche **entre 2 % et 11 % de la population française de 15 ans et plus**, soit des "bassins de public" se situant entre 1 et 5 millions de personnes selon les genres.

- Les principaux publics sont ceux de la **chanson / musiques traditionnelles / musiques du monde, du rock et de la musique classique**. Les moins fréquentés le **jazz, et l'opéra**

a- LES PUBLICS DU JAZZ

- **Un public très typé** : Le tiers de ce public se situe dans le tranche d'âge 35 à 49 ans. Le public du jazz est **très majoritairement masculin**,
- **Très forte sur-représentation des cadres et professions intellectuelles supérieures, et forte sur-représentation des professions intermédiaires et étudiants.**
- **Le public du jazz rajeunit.** Bonne adhésion des 20-34 ans. Cette passion se transmet aux nouvelles générations.
- Inversement, la part des Français de 65 ans et plus dans le public régulier du jazz est extrêmement réduite.
- 60% du public du jazz **se concentre sur les grandes agglomérations** de plus de 100 000 habitants.

b- LES PUBLICS DE LA MUSIQUE CLASSIQUE

- **le "non-public" de la musique classique concerne particulièrement les jeunes de 15 à 24 ans**, sensiblement plus que dans le cas du théâtre, du rock, de la danse ou de la chanson, des musiques traditionnelles et des musiques du monde. Leur présence est passée sous ce seuil depuis 25 ans (19 % en 1973 contre 10 % en 1997).
- **Le public de la musique classique vieillit. Les Français de 50 à 64 ans y sont sur-représentés**, et les Français de plus de 60 ans représentaient, 26% du public des concerts de musique classique en en 1997.
- Le public de la musique classique est urbain. Deux fréquentants sur trois habitent une commune de plus de 100 000 habitants.
- Le public assidu des concerts de musique classique, avec celui du rock, ou de la chanson, des musiques traditionnelles et des musiques du monde, et surtout du théâtre, est **un des publics fidèles les plus exclusifs**. Cloisonnement.

2. La pratique musicale en amateur

- **13 % des Français de 15 ans et plus pratiquent un instrument de musique, 10 % pratiquent en groupe le chant ou la musique.** Ces taux sont **supérieurs à ceux de la pratique de la danse (7 %), et à ceux du théâtre amateur (2 %)**.
- Ces activités ont **un caractère juvénile très marqué**, d'autant plus que **les abandons sont fréquents** au moment de l'installation dans la vie familiale et/ou professionnelle.

II. Développement et promotion des collections

1) **Projet d'extension**

Bien sûr, aucun établissement n'a manifesté le souhait de stopper net l'accroissement de ses collections

Cependant une croissance en quantité ne semble pas constituer une préoccupation majeure.

- Cavaillon souhaite poursuivre l'accroissement de ses collections à raison de 1200 à 1500 cd l'année

- Strasbourg et Canteleu parlent de stabilisation des fonds.
- Atteinte d'un seuil : Chambéry veut atteindre les 20000 max, la BPI les 15000
- La médiathèque de Soultz souhaite développer un fonds de base plus important que l'achat de nouveautés. Donc plutôt que d'étendre, il s'agit modifier le contenu du fonds.
- Inversement la Médiathèque de PONT de CLAIIX a un autre projet d'extension du fonds sur le contenu : Suivre la création contemporaine ; reggae : Musiques électroniques, musiques du monde : en fonction du public des communautés issues de l'immigration
- Médiathèque de LISIEUX (Calvados) va prendre en charge les achats et la gérance des dépôts de l'école de musique
- Dole évoque le manque de place à terme et la nécessité du désherbage

Les discothèques qui ont 15 ou 20 ans d'existence arrivent pour beaucoup à saturation.

Nécessité de programmer le développement de ces collections dans l'avenir. Quelles sont les perspectives.

Cas des bibliothèques canadiennes qui ont stabilisé leur développement.
Pour que 10 livres rentrent, 10 doivent sortir.

Problème épineux du désherbage. Solution tampon avant pilon : la mise en magasin avec accès indirect par le catalogue.

Quels critères : popularité : nb de prêts, qualité, représentativité (chef d'œuvre, enregistrement marquant)

Exemple Dole : Désherbage chanson, variétés, rock

CRITERES DE DESHERBAGE CD

Quelques principes observés à Dole

Conserver les « grands classiques », quelle que soit leur fréquence d'emprunt (on a une mission culturelle, oui ou non !)

Enlever les disques anecdotiques, les feux de paille, les flops.

Si beaucoup d'albums d'un même interprète, se séparer de ceux qui ont le moins de succès...

Le taux de rotation est très variable d'une classe à l'autre

10 prêts par an est un score assez médiocre pour un disque de rock, c'est le signe d'une forte demande pour un disque de classique.

Se poser la question : ce disque est-il classé au bon indice.

2) Promotion des fonds musicaux

L'animation est souvent citée comme un moyen important de promotion des fonds.

Réponses neutres :

- rien pour l'instant (BDP Haut-Rhin)
- oui, mais pas encore réfléchi ! (Lons)

Formation

- des formations de dépositaires (BDP Territoire de Belfort)

Listes thématiques, listes de nouveautés

- présentation affinée dans les médiabus, présentoirs, regroupements (BDP Aube)
- Par les animations et les catalogues nouveautés (Gerardmer)
- Listes papier : fonds et nouveautés, et sur le site de la médiathèque (Guebwiller)

- conférences, listes de nouveautés, présentation de documents, concerts (Vandoeuvre).
- Listes de nouveautés, présentations thématiques multi supports coordonnées avec les autres sections, communication sur le site web de la médiathèque (Dole)
- discographies...(Strasbourg)
- le classique bac des nouveautés, tentative de nous associer avec le festival jazz de Tourcoing. (Tourcoing)
- listes de nouveautés, discographies(Pont de Claix)
- catalogues d'acquisitions CD semestriels, Catalogues thématiques liés à une animation (ex : discographie fado accompagnant expo photo) (Arras)
- Catalogues de nouveautés sur papier et sur le site de la ville (Soultz)
- Discographies (Valenciennes)
- Listes de nouveautés, présentations thématiques multi-supports coordonnées avec les autres sections, communication sur le site web de la médiathèque (Dole)
- des ressources musicales sur tout support à la Bpi. (BPI)

Ecoute

- écoutes(Strasbourg)
- Ateliers d'écoute de jazz (1 fois par mois) avec discographie sélective et table de présentation des C.D. et des livres, Emission hebdomadaire de musique classique sur une radio locale et table de présentation des CD programmés (Arras)
- Diffusion "réfléchie" de musique en salle (Dole)

Contact direct avec le public

- relationnel avec le public (Bar-le-Duc)
- discussion directe avec les lecteurs (Pont de Claix)
- Conseil direct aux emprunteurs (Soultz)

Partenariats

- par un partenariat avec le secteur livre (Douchy les mines)
- Surtout avec la recherche de partenariat avec les autres acteurs de la vie musicale (CNR, organisateurs de concerts ou de festivals) (Dijon)
- Coopération avec acteurs culturels et sociaux locaux (la médiathèque se trouve dans un espace culturel comprenant également un cinéma, une salle de spectacle et une école de musique et de danse) (Canteleu)
- partenariat avec l'école de musique (Pont de Claix)

Deux commentaires désabusés

- "Dans d'autres vies (autres établissements)ce fut le cas par différents moyens : discographies spécifiques, nouveautés, animations, expos... ici à Cavaillon depuis l'ouverture en avril 97 : pas besoin de promotion, c'est une surcharge de travail impliqué par la rotation du fonds (entre 7 et 8 depuis 5 ans, 2 personnes en musique, 32 heures de prêt, 65 000 prêt en 2001...) qui nuit justement à la mise en place d'animations, de travail sur le fonds, de réflexion... la tête dans le guidon ! " (Cavaillon)
- "sélection de valises thématiques (ci-joint ma liste) et "press-book" à leur disposition pendant des années et pas consulté : j'ai donc arrêté (pour eux, pas pour moi) " (BDP Maine-et-Loire)

Problème de la gestion du temps, et de l'influence sur les publics

Partenariat avec le reste de la bibliothèque évoqué seulement 2 fois (Dole, Douchy-les-mines)

3) Nature des animations

23 réponses

- Un programme d'animations varié : concerts, ateliers, expositions sur place et hors les murs (Troyes)
- discographies, écoutes, Accueil de musiciens professionnels, d'acteurs de l'édition musicale...(Strasbourg)
- concert pour la fête de la musique (Pont de Claix)
- Conférences musicales (Valenciennes)

Expositions : 9 fois photos, instruments, ou panneaux pédagogiques accompagnées de présentations de cd

Concerts, concerts-lectures ou concerts à thème : 8 fois

La BDP du Maine-et-Loire évoque les concerts qui ne font pas toujours recette en bibliothèque. Lo'Jo groupe de renommée nationale 20 personnes
Expérience personnelle à Chaumont de 1995 à 1998 : un concert par mois. Expérience riche mais accaparante. Il faut disposer d'une salle appropriée.

Conférences et rencontres : 6 fois

Formations ou ateliers : 2 fois "Musique sur Internet" ou "Ateliers DJ"

Animations en direction des enfants : 1 fois

L'un des axes de développement des politiques d'acquisition doit être l'éveil musical
Après les bébés lecteurs, les bébés mélomanes
Il faut former et ouvrir l'oreille des enfants
Travailler en proximité avec les collègues de la section Jeunesse. Les convaincre de l'intérêt de développer l'écoute musicale des enfants.

Commentaire personnel : Encore faut-il avoir les moyens de ses ambitions : le problème du temps et des moyens est souvent préjudiciable

Comme l'exprime, Alain Cambier, coordinateur des services audiovisuels de la Ville de Marseille :

"... Je ne souhaite surtout pas analyser la question de l'animation sous un point spécifique qui est celui du discothécaire et je veux le voir sous l'aspect du bibliothécaire. J'ai toujours eu horreur de l'animation. Je hais les panneaux insipides, les reproductions de calendriers noyés sous le plasque et que l'on suspend sous des grilles dont je ne dirais le nom pour ne pas faire de publicité. Je hais les tracts, les affichettes mal composées, mal découpées qu'on dispose sur les banques de prête pour informer de telle ou telle activité. Je hais ces documents imprimés sur des papiers roses pâles, vert pâles de l'administration... Je dis que j'ai horreur de l'animation parce qu'en fait je ne sais pas trop ce qu'est l'animation...."

Extrait de "Du discothécaire au médiateur musical : parcours d'un métier" : colloque des 9 et 10 octobre 1995, organisé par Médiat-Grenoble? Actes publiés sous la dir. de Christian Massault in 12; Les Centres Régionaux de Formation aux carrières des Bibliothèques et de la Documentation. Page 51

G. Conclusion : Les missions d'une discothèque

- Eveiller la curiosité, ouvrir l'oreille du public, en lui faisant découvrir des genres méconnus ou minoritaire. Par conséquent faire la promotion des petits éditeurs. Se poser comme une alternative au marché (17)

- L'éclectisme, l'encyclopédisme : offrir le panorama le plus large possible. Implicitement la collection s'adresse à tous les publics. (16)
- Connaître ses publics, s'adapter à lui en répondant à ses demandes (préoccupation de toucher les adolescents) (11)
- Affirmer le choix politique d'être une institution pédagogique : proposer des repères, être un lieu de référence, donner des clefs d'accès à l'histoire de la musique par les livres. (7)
- Suivre l'actualité, les nouvelles tendances, offrir des nouveautés. Mais aussi s'associer aux commémorations (Mort de Brassens) et accompagner la programmation musicale locale (5)
- Offrir des collections de qualité, ce qui suppose des critères d'exclusion (Boys Bans, André Rieu) (4)
- Veiller à l'équilibre des genres (3)
- Lieu ressource pour l'étude et la pratique musicale. Proposer des documents aux musiciens : partitions, guides IRMA, ouvrages pédagogiques (2)
- Etre en cohérence avec les missions de la médiathèque : donner l'accès au savoir, à l'information, à la documentation, à la formation et au divertissement (2)
- Peu de titres en plusieurs exemplaires (1)
- Promouvoir la musique vivante (1)
- Donner de la joie (1)
- S'inscrire dans une logique de réseau : spécialisation et répartition des fonds (Strasbourg) (1)

Commentaire personnel :

Plusieurs pistes à explorer :

- L'éveil musical : rôle essentiel de la musique sur le développement intellectuel de l'enfant. Différentes études. Il y a là un clou à enfoncer pour asseoir la légitimité de la musique dans les médiathèques. La musique permettrait de :
- Toujours dans un souci de transversalité avec les secteurs du livre : réaffirmer la place de l'oralité dans les bibliothèques. (voir article du BBF 2000 – Paris, t. 45, n° 5, p. 126-130 de Sylvie Le Ray : "Collecte et sauvegarde des traditions orales"
http://bbf.enssib.fr/bbf/html/2000_45_5/2000-5-p126-leray.xml.asp)
- Littérature et musique sont intimement liées. Textes, poésie, théâtre lus. Le "phonographe" conçu pour écrire/enregistrer la voix. Rappel : "Les archives de la parole" de Ferdinand Brunot a l'origine de la phonothèque nationale.